

pourquoi le plus superstitieux  
est que les superstitieux  
que les autres font pas  
ordinaire et qu'un grand  
quand il a bien été  
qu'il vient d'assassiner  
de familles égorgées, naïves  
tranquille et humain. Il est  
a mise au fond du cœur de  
qui ne court plus  
mais le s'écrit  
et qui d'échire encore  
Cherofante de <sup>Pluton</sup> Grèce lui  
d'engazon <sup>de mercure</sup> brûle toutes  
mon dévot se voir  
enfant et un chat en vie  
qu'il y a sur la terre de  
descendre ne les a pas  
ango ~~chez~~ des gens paisibles  
ce qu'on du ont inventé  
non vraiment, il a passé  
ces petites peuplades fanatiques  
pas la bassesse et la lâcheté, car  
pardon, l'ont flatté, lui ont dit  
de l'or qu'ils avaient volé  
voler encore.

REVUE

# Voltaire

n° 8 - 2008

## Approches voltairiennes des manuscrits clandestins



R E V U E  
*Voltaire*

*Publiée à raison d'un Numéro annuel par la Société des Études Voltairiennes et l'Équipe "VOLTAIRE EN SON TEMPS" du Centre d'Étude de la Langue et de la Littérature françaises des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Université Paris-Sorbonne (Paris IV) et CNRS (UMR 8599).*

**Codirecteurs**

José-Michel MOUREAUX  
19, jardin Boieldieu, 92800 PUTEAUX  
courriel : josemichelmoreaux@free.fr

Olivier FERRET  
4, rue Neyret, 69001 LYON  
courriel : olivier.ferret@univ-lyon2.fr

**Secrétaire de rédaction**

Myrtille MÉRICAM-BOURDET  
54, avenue Foubert, 59110 LA MADELEINE  
courriel : myrtille.mericam-bourdet@univ-lyon2.fr

*<http://voltaire.lire.ish-lyon.cnrs.fr>*

Les articles doivent si possible être envoyés aux Codirecteurs, par courrier électronique, dans un fichier Word attaché. À défaut, ils peuvent être adressés par la poste sous la forme d'un tirage papier accompagné obligatoirement d'une disquette compatible PC. Toute correspondance concernant la rédaction doit être adressée impersonnellement aux Codirecteurs. Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus. Les volumes envoyés pour compte rendu doivent être adressés impersonnellement à la Secrétaire de rédaction.

Tous les articles publiés dans la *Revue Voltaire* sont soumis à une double expertise.

**Comité de direction** : Nicholas CRONK, Jean DAGEN, Olivier FERRET, Nicolai KOPANEV, Sylvain MENANT, Christiane MERVAUD, José-Michel MOUREAUX.

**Comité de lecture** : M.-H. COTONI, professeur émérite à l'Université de Nice ; N. ELAGUINA, conservatrice générale, Manuscrits occidentaux, Bibliothèque nationale de Russie ; C. GUYON-LECOQ, Maître de conférences à l'Université de Picardie Jules-Verne ; G. IOTTI, professeur à l'Université de Pise ; J. IVERSON, professeur au Whitman College, Washington ; J. VERCRUYSE, professeur émérite à la Vrije U. Brussel ; Ch. WIRZ, ancien conservateur de l'Institut et Musée Voltaire, Genève ; P. ZABOROV, Directeur de recherches à l'Institut de Littérature russe de l'Académie des sciences de Russie, Saint-Petersbourg.

R E V U E

*Voltaire*

*Numéros déjà parus*

**N° 1 (2001) – Hommage à René Pomeau**

ISBN 2-84050-223-2, 128 p.

13 €

**N° 2 (2002) – Autour de *La Henriade***

ISBN 2-84050-255-0, 272 p.

29 €

**N° 3 (2003) – *Le Corpus des notes marginales***

ISBN 2-84050-297-6, 388 p.

29 €

**N° 4 (2004) – Voltaire éditeur**

ISBN 2-84050-361-1, 376 p.

29 €

**N° 5 (2005) – Le Dialogue philosophique**

ISBN 2-84050-394-8, 395 p.

29 €

**N° 6 (2006) – La notion voltairienne de « Mélanges »**

ISBN 2-84050-455-3, 362 p.

29 €

**N° 7 (2007) – Échos du théâtre voltairien**

ISBN 978-2-84050-517-4, 381 p.

29 €

La *Revue Voltaire* est adressée gratuitement aux adhérents de la SEV.

Les cotisations doivent parvenir à la trésorière :

Annick Azerhad  
84, rue de Crimée  
75019 Paris

**Cotisation 2008**

Sociétaire : 25 €  
Bibliothèque et institution : 30 €  
Étudiant non salarié : 15 €

**I. APPROCHES VOLTAIRIENNES  
DES MANUSCRITS  
CLANDESTINS****Marie-Hélène Cotoni**  
Présentation**Jean Dagen**  
Secrets de Polichinelle ?**Sébastien Drouin**  
Voltaire critique des prophéties chrétiennes :  
désaveu et reconnaissance de la pensée  
clandestine**Éric Puisais**  
Voltaire et Dom Deschamps : une rencontre  
épistolaire improbable**Alain Sandrier**  
« Si j'avais écrit *L'Embrasement de Sodome* » :  
Voltaire et le théâtre manuscrit de la philosophie  
clandestine**Antony McKenna**  
*La Moïsade* : un manuscrit clandestin  
voltairien**Miguel Benítez**  
Voltaire libertin : l'*Épître à Uranie***Maria Susana Seguin**  
De l'*Analyse de la religion chrétienne à L'Évangile  
de la raison***Patrick Neiertz**  
*Le Dîner du comte de Boulainvilliers* : un « dialogue  
des morts » des auteurs clandestins**François Bessire**  
L'héritage clandestin dans les *Lettres à S. A. M<sup>gr</sup>  
le prince de \*\*\****II. VOLTAIRE ET LES SCIENCES****Olivier Ferret**  
Voltaire et les sciences : pour une approche  
pluridisciplinaire de la question**Véronique Le Ru**  
Le style de Voltaire dans la présentation de la  
philosophie newtonienne**Christophe Paillard**  
Entre science et métaphysique : le problème du  
fatalisme dans la philosophie de Voltaire**Stéphane Schmitt**  
Voltaire et Buffon : une « brouille pour des  
coquilles » ?**Maria Susana Seguin**  
Voltaire et les sciences de la Terre**Laurence Macé**  
Les écrits scientifiques de Voltaire face à la  
censure romaine**III. MARGINALIA****N. A. Kopanev & L. B. Volftsoun**  
Aux origines du *Corpus des notes marginales*  
de Voltaire**Christiane Mervaud & Christophe  
Paillard**  
À la découverte d'un faux voltairien : *marginalia*  
apocryphes sur les *Observations critiques***Irina Zaytseva**  
Trésors de Tsarskoye Selo. Notes marginales  
de Voltaire sur les *Œuvres philosophiques* de  
Fénelon**IV. CORRESPONDANCE****Christiane Mervaud &  
Catriona Seth**  
Une lettre inédite de M<sup>me</sup> Denis à Cideville, 15  
septembre 1750 (D 4221a)**Nicholas Cronk**  
Une lettre de Voltaire à David Hume (D 11499r)**V. VARIA****François Jacob**  
L'air de Lisbonne : le *Poème sur le désastre de  
Lisbonne*, entre réaction immédiate et création  
tardive**Jin Lu**  
La réception de Voltaire en Chine avant 1949**VI. COMPTES RENDUS****VII. LES JEUNES CHERCHEURS  
PAR EUX-MÊMES**

R E V U E

*voltaire*

n° 8 • 2008

# Approches voltairiennes des manuscrits clandestins

Publié avec le concours  
du Centre national du livre



Les SUP, anciennement PUPS, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2008  
ISBN de l'édition papier : 978-2-84050-588-4

Mise en page : Lettres d'Or  
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

© Sorbonne Université Presses, 2022  
Adaptation numérique : Emmanuel Marc Dubois/3d2s

**SUP**

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente, 75006 Paris  
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

<https://sup.sorbonne-universite.fr>

## SOMMAIRE

### I. Approches voltairiennes des manuscrits clandestins

Présentation	
<b>Marie-Hélène Coton</b> .....	7
Secrets de Polichinelle ?	
<b>Jean Dagen</b> .....	15
Voltaire critique des prophéties chrétiennes : désaveu et reconnaissance de la pensée clandestine	
<b>Sébastien Drouin</b> .....	29
Voltaire et Dom Deschamps : une rencontre épistolaire improbable	
<b>Éric Puisais</b> .....	41
« Si j'avais écrit <i>L'Embrassement de Sodome</i> » : Voltaire et le théâtre manuscrit de la philosophie clandestine	
<b>Alain Sandrier</b> .....	49
<i>La Moïsade</i> : un manuscrit clandestin voltairien	
<b>Antony McKenna</b> .....	67
Voltaire libertin : l' <i>Épître à Uranie</i>	
<b>Miguel Benítez</b> .....	99
De l' <i>Analyse de la religion chrétienne</i> à <i>L'Évangile de la raison</i>	
<b>Maria Susana Seguin</b> .....	137
<i>Le Dîner du comte de Boulainvilliers</i> : un « dialogue des morts » des auteurs clandestins	
<b>Patrick Neiertz</b> .....	151
L'héritage clandestin dans les <i>Lettres à S. A. M<sup>gr</sup> le prince de ***</i>	
<b>François Bessire</b> .....	165

### II. Voltaire et les sciences

Voltaire et les sciences : pour une approche pluridisciplinaire de la question	
<b>Olivier Ferret</b> .....	179
Le style de Voltaire dans la présentation de la philosophie newtonienne	
<b>Véronique Le Ru</b> .....	195

Entre science et métaphysique : le problème du fatalisme dans la philosophie de Voltaire Christophe Paillard .....	207
Voltaire et Buffon : une « brouille pour des coquilles » ? Stéphane Schmitt.....	225
Voltaire et les sciences de la Terre Maria Susana Seguin .....	239
Les écrits scientifiques de Voltaire face à la censure romaine Laurence Macé.....	251

### III. *Marginalia*

Aux origines du <i>Corpus des notes marginales</i> de Voltaire Nikolaï Alexandrovitch Kopanev & L. B. Volftsoun.....	267
4 À la découverte d'un faux voltairien : <i>marginalia</i> apocryphes sur les <i>Observations critiques</i> Christiane Mervaud.....	279
Trésors de Tsarskoye Selo. Notes marginales de Voltaire sur les <i>Œuvres philosophiques</i> de Fénelon Irina Zaytseva .....	329

### IV. Correspondance

Une lettre inédite de Mme Denis à Cideville, 15 septembre 1750 (D 4221A) Christiane Mervaud & Catriona Seth.....	361
Une lettre de Voltaire à David Hume (D 11499r) Nicholas Cronk.....	369

### V. *Varia*

L'air de Lisbonne : le <i>Poème sur le désastre de Lisbonne</i> , entre réaction immédiate et création tardive François Jacob.....	379
La réception de Voltaire en Chine avant 1949 Jin Lu .....	391

VI. Comptes rendus.....	413
-------------------------	-----

VII. Les jeunes chercheurs par eux-mêmes.....	435
---	-----

## VII.

Les jeunes chercheurs par eux-mêmes



Annick Azerhad, *Le Dialogue philosophique dans les contes de Voltaire* (sous la direction de S. Menant, Université Paris-Sorbonne).

Si le dialogue philosophique a fait l'objet de nombreux travaux en tant que genre autonome et codifié, son étude en tant que procédé employé dans les romans du XVIII<sup>e</sup> siècle n'a guère été abordée. Ne risquons-nous pas en raison de cette lacune de délaissier une part essentielle de la littérature de ce siècle ? Dans les romans qui constituent, d'une certaine manière, une *mimésis* d'une réalité sociale de l'époque, les personnages ne conversent-ils pas au même titre qu'ils vivent des aventures ? Que penser du type de conversation engagé par les personnages des contes de Voltaire dont le contenu philosophique est clairement énoncé dans le titre : *Memnon, ou la sagesse humaine* ; *Zadig, ou la destinée* ; *Histoire de Jenni ou le sage et l'athée* ? Il nous a semblé que l'analyse du dialogue philosophique dans l'ensemble des contes de l'écrivain constituerait un cas représentatif susceptible d'ouvrir une perspective nouvelle de recherche sur son utilisation dans le genre narratif. Le philosophe a également pratiqué celui-ci sous toutes ses formes, soit en tant que genre autonome comme dans le *Dialogue entre Lucrèce et Posidonius*, soit en tant qu'élément inséré dans le *Dictionnaire philosophique* ou les *Questions sur l'Encyclopédie*. Or, dans le conte philosophique, le dialogue joue un rôle non moins essentiel : il participe du sens et de l'esthétique de l'œuvre, et permet d'exprimer et d'illustrer d'une manière concrète les conceptions de Voltaire.

Il est, en premier lieu, le moyen le plus approprié pour réfléchir à travers des cas précis sur l'utilisation de la parole et les pouvoirs du langage, éléments fondamentaux de l'échange. Les dérives des locuteurs mal intentionnés ou manquant d'ouverture d'esprit sont dénoncées. Le verbe est souvent utilisé pour railler l'autre, le calomnier ou lui imposer des idées par la force. Il s'agit moins de chercher la vérité que de respecter un formalisme stérile comme le bachelier de Salamanque ou d'employer parfois pour se faire valoir une parole paradoxale comme le fait Birton. La parole, objet de suspicion, sert les intérêts des partisans de l'obscurantisme et génère la violence et la barbarie : elle provoque l'exil, la persécution ou la mort. Chacun reste enfermé dans ses certitudes voire pervertit le langage aux dépens de la vérité pour satisfaire ses intérêts.

Le comportement des locuteurs n'est pas le seul responsable de cette incapacité des hommes à s'entendre et à échanger des idées. Le langage lui-même est mis en question : il n'est pas toujours un instrument fiable pour appréhender et apprécier le réel. La complexité de ce dernier pulvérise les

projets discursifs des personnages et les théories qui prétendent le circonscrire. La parole souligne bien souvent l'impuissance de l'homme devant des situations accablantes. Le langage qui tente de s'ériger en système est truffé de contradictions et se discrédite de lui-même. Il véhicule des préjugés et génère des malentendus entre des locuteurs dont les préoccupations et l'état d'esprit diffèrent : le référent linguistique ou philosophique d'un mot n'est pas le même pour tous ; la compréhension par chacun d'un même énoncé ne va pas de soi.

438

Il s'agit donc après avoir pris conscience des dysfonctionnements de l'usage de la parole de redéfinir un bon usage de celle-ci, de rappeler les vertus qu'elle possède et de la réhabiliter. Ceci tient essentiellement à l'ouverture d'esprit des locuteurs et à leur honnêteté intellectuelle. Comme pour Sidrac et Goudman, il s'agit de chercher le « vrai de bonne foi », de savoir reconnaître ses erreurs comme le fait l'Ingénu. Une rééducation de l'usage du verbe est faite à travers l'exemple sur le plan philosophique, scientifique, moral et politique. Il s'agit de redéfinir les termes et les notions qu'on emploie avec rigueur et justesse. Il faut faire preuve de discernement à propos des informations qu'on reçoit comme le fait l'homme aux quarante écus, se méfier des mauvais raisonnements et des systèmes qui ont l'apparence de la vérité, adopter la devise lockienne respectée par les deux géants de *Micromégas* qui est d'examiner d'abord puis de raisonner ensuite, analyser les actes et les paroles comme le fait Zadig dans l'intention de servir la vérité, la morale et l'État. Cet idéal, si facile à atteindre dans le cadre du conte et si difficile à atteindre dans la réalité, doit rester l'objectif à poursuivre. Les questions métaphysiques sont à proscrire cependant du champ d'investigation. Certes, elles restent obsessionnelles tout au long des contes et en constituent même parfois la trame, mais l'on constate que le dialogue ne peut résoudre les problèmes qui dépassent les hommes : il est inutile de spéculer sur l'inconnaissable ; tout au plus la parole permet-elle d'exprimer ce qui inquiète les hommes et la communication sur ce point permet-elle de les consoler partiellement. Mais ce pis-aller n'est valable que lorsqu'on n'a rien de mieux à faire : il n'y a pas à hésiter entre le fait d'agir et celui de pérorer, et l'on note d'ailleurs que la parole est réhabilitée lorsqu'elle débouche sur l'action.

L'esthétique des dialogues dans les contes sert et reflète parfaitement les conceptions de Voltaire que nous avons énoncées. Le parti pris de la brièveté répond au souci d'efficacité et d'économie du verbe et s'avère adéquat pour la recherche d'une parole précise et directe, capable de parvenir à une vérité sur le plan pratique, moral, politique et scientifique. Une ornementation superflue, ennemie de l'esprit classique, des termes trop savants ou trop abstraits doivent être bannis. De très brefs dialogues à peine esquissés permettent en quelques phrases de définir un problème pratique et de le résoudre. Cette

esthétique correspond également à l'aversion du conteur philosophe pour les querelles théologiques interminables et oiseuses, qui sont schématisées voire caricaturées. Quant aux dialogues concernant la métaphysique, ils sont tout bonnement avortés ou évoqués sans être esquissés. Du dialogue philosophique, il ne reste bien souvent que la question de départ. Quand quelques embryons de réponse sont proposés, ils sont tournés en dérision. Dans le domaine de la métaphysique, d'ailleurs, seuls des dialogues ayant la forme de parabole, d'apologue, ou prenant la forme de prophétie ou de révélation permettent d'exprimer des intuitions qui ne sauraient être démontrées et ne peuvent tenir lieu de vérité acquise et définitive.

Bien souvent, les échanges philosophiques se font autour d'une table. La tradition du banquet philosophique remontant à l'Antiquité et si chère dans la réalité aux contemporains de Voltaire est ainsi reprise. Parole judicieuse, nourriture, art et convivialité sont liés comme des éléments vitaux de l'être pour contribuer à l'élever. Le mode de vie choisi par le ministre Zadig l'atteste : le choix des mets semble aussi important que celui des convives. Les conditions évoquées par les théoriciens du dialogue sont souvent réunies dans les contes : l'entretien est aussi instructif qu'agréable ; les interlocuteurs sont respectables, affables, généreux, intéressants, dénués de toute pédanterie. Le souper ou le dîner témoignent de l'accomplissement des personnages comme c'est le cas pour M. André, Gordon, l'Ingénu ou leurs convives. Ils se déroulent parfois dans des cadres édéniques où l'on énonce des paroles de sagesse. Mais parfois aussi, grâce à la fantaisie que permet le genre du conte, le *topos* du banquet philosophique est traité d'une manière moins positive et bien plus originale : le souper de Balzora dans *Zadig* se transforme à son début en véritable foire d'empoigne, chaque convive empêchant les autres de faire bonne chère à cause de son intolérance. La finalité humaniste du repas est dévoyée lorsque le but est d'empoisonner l'invité. Ne parlons pas des banquets qui accompagnent la barbarie des autodafés, de ceux qui sont à l'origine de vellétés guerrières, des soupers peuplés de gens importuns, jaloux les uns des autres, uniquement soucieux de paraître et dont les conversations sont insipides. Que dire encore des repas où l'on conclut qu'il est bon de ne rien apprendre comme dans *Jeannot et Colin* ou de ceux qui contribuent à la corruption des êtres comme M<sup>lle</sup> de Saint-Yves, Amabed ou Adaté ? Mieux encore, le repas devient le lieu privilégié de la rencontre d'infortunés exprimant les souffrances et les doléances liées à la condition humaine : chacun y fait part de ses déceptions, manifeste son désespoir, résume son malheur, son ennui profond. Reconnaissons tout au moins à ces repas le mérite de substituer momentanément la parole, fût-elle incisive, à la violence physique.

C'est la forme et le genre du conte qui confèrent le plus d'efficacité et d'originalité aux dialogues qu'ils contiennent. Faisant partie intégrante d'une trame narrative, ils s'inscrivent dans la durée de l'intrigue et dépendent de celle-ci : ils permettent au lecteur de suivre l'évolution de personnages vivant des expériences et la maturation de leur pensée – ou l'absence de celle-ci. Les aventures que connaissent les héros des contes et les réactions et les discussions qui s'ensuivent constituent une expérience vécue dans le temps qui donne une consistance aux propos formulés même si c'est pour en souligner parfois leur absence de pertinence. L'on peut parler à ce titre d'un dialogue expérimental où les personnages sont mis en condition pour vivre une expérience de nature économique, scientifique ou philosophique. Un dialogue littéraire *stricto sensu* ne saurait rendre cela : dénué de tout arrière-plan romanesque, il ne peut conférer cette impression de vécu qui se dégage de réflexions et d'interrogations formulées au fur et à mesure du déroulement des péripéties d'un conte. La structure de ce dernier permet d'amorcer ou d'interrompre le dialogue philosophique de la manière la plus naturelle qui soit en fonction des circonstances, ce qui fournit à Voltaire l'occasion de mettre en relief des idées ou des intuitions à propos de l'absence de libre arbitre en laissant le dernier mot au locuteur qui émet cette idée. Mieux encore, elle permet de laisser des questions en suspens comme le problème de la corruption de l'homme et celui de la présence du mal sur la terre. Dans la succession des événements qui surviennent, le lecteur prend part aux interrogations des personnages, qui interprètent leurs aventures en fonction de leur subjectivité. Cet état de fait a une incidence sur le rôle des interlocuteurs qui n'occupent pas toujours la même fonction de disciple, de maître ou de sage. Aucun d'entre eux ne peut prétendre détenir le savoir en permanence dans les contes. Les rôles ne sont donc pas aussi figés qu'ils le sont dans un dialogue *stricto sensu* : celui qui faisait figure de disciple à un endroit du récit peut devenir en quelque sorte le maître d'un être qu'il subjugué momentanément et la situation peut s'inverser de nouveau. L'évolution des contes qui semblent se répondre les uns aux autres traduit le caractère fluctuant des conceptions que l'on peut avoir à propos de l'idéal de sagesse qu'il convient d'acquérir ou à propos de l'existence d'une providence. Au sein même de chacune des œuvres des dialogues se font écho pour montrer la difficulté de se former un jugement sur la réalité.

La liberté que donne le genre du conte confère une dimension particulière et une grande originalité au choix des lieux dans lesquels les dialogues philosophiques ont cours. Ils sont en parfaite adéquation avec les aventures parfois rocambolesques que vivent les personnages. Nous sommes loin du cadre plus statique ou plus conventionnel des dialogues *stricto sensu* dans lesquels les personnages devisent souvent plus sereinement à l'écart des soucis du monde. Dans les contes, les échanges se font entre des personnages qui

sont frappés de plein fouet par les difficultés de l'existence : ils peuvent avoir lieu dans des galères, sur les ruines d'une ville dévastée par un tremblement de terre, dans une prison, sur un navire pendant qu'on assiste à une bataille navale. Voilà des endroits tout à fait propices à une réflexion sur les misères de ce bas monde. Les univers utopiques ou paradisiaques comme l'Eldorado ou la demeure de Parouba sur le Nouveau continent constituent un cadre idéal pour exprimer des enseignements qui se rapprochent d'intuitions révélées. Le dialogue est en mouvement, au sens propre comme au sens figuré, si l'on suit les pérégrinations de Babouc, de Zadig, de l'Ingénu, de Scarmentado ou de l'homme aux quarante écus par exemple. Le fait que les personnages énoncent des critiques à propos des situations dans lesquelles ils se trouvent ou dénoncent des injustices dont ils sont témoins ou victimes donne une force sans pareille à leurs propos. Le caractère concret de ces derniers les rend incontestablement plus convaincants. L'expérience des personnages, leur désarroi, leur franchise, leurs confidences mêmes, leur questionnement ou leur cynisme touchent autant la sensibilité du lecteur que sa raison.

Le genre du conte favorise l'émergence de la satire, et ce, dans tous les sens que le terme « satire » peut recouvrir. Au sens étymologique en premier lieu, puisqu'il permet le mélange des genres et des thèmes abordés. Les sujets les plus divers sont évoqués, parfois simultanément, au gré des aventures de chacun. Le terme de « pot-pourri » a d'ailleurs paru convenir à de nombreux critiques pour qualifier certaines œuvres. Le problème du genre s'est même posé pour les contes les plus tardifs en raison de l'hétérogénéité de leur forme mêlant la conduite traditionnelle d'un récit à des dialogues dont l'apparence et la typographie sont celles de dialogues *stricto sensu*. Il serait excessif, cependant, de parler de création d'un nouveau genre. Tout au plus pourrait-on dire que Voltaire tire parti de la capacité de ce genre protéiforme d'intégrer les éléments les plus divers qui soient. Toutes les audaces et tous les mélanges littéraires font la richesse de ces contes dont on expérimente à loisir les limites. Voilà le système narratif bouleversé, mettant à mal métaphoriquement toute notion de système philosophique, théologique ou scientifique. Les contes deviennent le reflet symbolique de la vie dans sa complexité et de la difficulté de l'homme à la comprendre.

Cette liberté autorisée par ce genre supposé moins sérieux qu'un traité ou un essai permet de traiter les problèmes d'une manière originale et variée. Du résumé synthétique en quelques phrases d'une pensée élaborée dans plusieurs volumes d'un ouvrage spécialisé du même auteur à l'illustration d'un problème à travers l'exemple, le traitement des idées philosophiques dans les contes revêt tous les aspects et se fait sur tous les tons. N'oublions pas la schématisation à outrance de ses propres idées que se permet le philosophe fantaisiste ou la malice avec laquelle il élude les questions lorsqu'elles sont

à peine posées. Ces idées sont précisées et nuancées dans des œuvres plus théoriques : l'auteur a donc bien un point de vue sur la question mais dans le rythme endiablé du conte, il n'a guère le temps ni peut-être l'envie de les développer. On pourrait dire que le conte constitue un moyen terme entre les *Mille et une nuits* et « deux chapitres de Locke », pour reprendre les références évoquées dans *L'Homme aux quarante écus* : il oscille sans cesse entre le divertissement et l'instruction du lecteur mais d'une manière qui lui est propre et dans un but bien précis. Voltaire met en garde son lecteur contre les systèmes, préfère exposer des situations à travers l'exemple et énonce des intuitions en les présentant comme telles. Le genre du conte permet cette posture intellectuelle qui correspond à une attitude philosophique qui est celle du questionnement, du doute, parfois de l'agnosticisme. Dans cet état d'esprit, le principe du dialogue philosophique peut être parodié à loisir : au rebours du dialogue traditionnel, Amabed et Adaté ne progressent pas vers la connaissance du bien ou d'une vérité mais s'enfoncent progressivement dans la voie de la corruption. Mieux encore, ce ne sont pas les paroles, outil fondamental du dialogue, des théologiens chrétiens qui emportent la conviction des deux Indiens mais la corruption progressive de leurs sens. Voilà le principe même du dialogue subverti dans son objet qui est la quête d'une vérité et dans les moyens qu'il emploie, c'est-à-dire le langage.

Le conte voltairien n'est donc pas un simple prétexte à l'exposé de dialogues philosophiques mais l'un sert l'autre et réciproquement. Les situations romanesques génèrent des conversations, des entretiens et l'on ne saurait dire qu'il s'agit d'un procédé artificiel. Le lecteur est autant intéressé par l'intrigue, l'histoire des personnages et son aboutissement que par les interrogations philosophiques qu'elle suscite. On notera surtout que l'interpénétration du dialogue philosophique et de la forme du conte donne naissance à une écriture d'une nature fort originale qui tire parti à loisir des ressources et des avantages des procédés théâtraux et des procédés narratifs sans être soumis aux nécessités d'une mise en scène : les procédés narratifs liés aux commentaires insidieux et malicieux du narrateur sur les propos tenus, l'utilisation judicieuse du style direct ou indirect pour mettre en relief le caractère obsessionnel ou ridicule de certains personnages, le procédé de focalisation interne ou encore la description des gestes des personnages s'allient aux procédés plus traditionnels du comique théâtral. Ceci n'est pas l'aspect le plus négligeable du principe d'écriture du dialogue philosophique dans les contes.

En ayant recours au genre du conte, Voltaire peut mettre en relief les perversions du langage et ses apories qui nuisent au dialogue philosophique. Il trace une voie à travers l'exemple pour donner une validité au dialogue en réfléchissant sur l'attention qu'il faut accorder à l'emploi et à la définition des mots, sur l'attitude d'ouverture et d'honnêteté intellectuelle dont doivent

faire preuve les interlocuteurs. Il délimite les thèmes à propos desquels on peut discuter, choisit une esthétique de la brièveté qui correspond à ses conceptions de clarté et d'efficacité. Le genre du conte favorise les moyens d'expression les plus divers pour poser un problème qui vont de la simple allusion à l'illustration d'une situation à travers l'exemple. Il donne lieu surtout à une écriture narrativo-théâtrale dont l'originalité est à souligner.

*Annick Azerhad*

Antonio Gurrado, *Théocratie et monarchie judaïque : Voltaire entre exégèse et politique*, thèse de perfectionnement triennal auprès de la Scuola Internazionale di Alti Studi in Scienze della Cultura della Fondazione Collegio San Carlo de Modène (Italie) (sous la direction de L. Bianchi, Université des études de Naples L'Orientale).

Le titre de cette thèse pourrait à première vue paraître incongru, étant donné que Voltaire n'a écrit aucun texte portant explicitement sur la théocratie judaïque, si l'on excepte la cinquième conversation du dialogue *L'A, B, C* (1768) et l'article « Théocratie » (1772) des *Questions sur l'Encyclopédie*. Le terme même de *théocratie* est rare, sans nul doute, dans tout le corpus de son œuvre : un calcul effectué au moyen du cd-rom *Voltaire électronique* m'a permis d'en relever seulement trente-six occurrences, toutes concentrées pour la plupart sur les quelques années qui vont de 1763 à 1767. Cependant une lecture plus approfondie nous montre que la théocratie judaïque se trouve précisément être un véritable *leitmotiv* qui parcourt souterrainement sa production au point de pouvoir constituer une clé de lecture qui traverse les décennies de ses débuts littéraires jusqu'à sa mort.

Un passage du *Sermon des cinquante* m'a paru significatif à ce propos. Dans celui-ci, Voltaire donne une interprétation personnelle du meurtre de Agag, roi des Amalécites, épargné par le roi Saül et assassiné par le grand prêtre Samuel. Dans cet épisode, auquel Voltaire se référera plusieurs fois dans les quinze ans qui suivent, le déséquilibre entre pouvoir monarchique et pouvoir sacerdotal se résout totalement au profit du second. Voltaire évidemment n'approuve pas cette situation et, dans le même *Sermon des cinquante*, il propose un parallèle asymétrique dans lequel il substitue, se plaçant en 1525, François I<sup>er</sup> à Agag, Charles Quint à Saül et un anonyme chapelain espagnol à Samuel. Au-delà de l'indubitable effet comique, cet artifice rhétorique permet à Voltaire de soustraire la théocratie au temps et à l'espace, postulant ainsi une théocratie idéalement éternelle qui prend ses racines dans l'Ancien Testament mais dont les effets durent jusqu'au dix-huitième siècle.

La caractéristique minimale de cette théocratie supratemporelle est l'ingérence de la classe sacerdotale dans la classe politique. Dès lors, bien que

les références explicites à la théocratie judaïque soient peu nombreuses, il est possible de noter une continuité entre des textes de genres différents : l'article « Théocratie » et la cinquième conversation du dialogue *LA, B, C* déjà cités, totalement centrés sur le thème ; un certain nombre de pages d'exégèse biblique concernant non seulement Samuel et les trois grands rois d'Israël, Saül, David et Salomon, mais aussi Moïse (dans lequel la théocratie judaïque trouve de fait son origine) ou d'autres personnages de second plan mais d'importance décisive comme les régicides Aod et Judith ; enfin diverses considérations sur les rapports de force généraux qui opposent pouvoir politique et ingérence religieuse, sans que ceux-ci soient nécessairement limités à l'histoire juive ni à une forme de gouvernement purement théocratique.

444

Voltaire n'est pas un penseur systématique : aussi est-il extrêmement difficile de tirer des conclusions monolithiques relativement à sa pensée politico-religieuse, qui change même radicalement selon sa propre maturation personnelle, selon les circonstances historiques ou les polémiques contingentes. Pour cette raison, j'ai préféré organiser ma thèse selon les scansions historiques qui divisent l'œuvre de Voltaire en six macro-périodes, chacune d'elles correspondant à un chapitre. Le premier (« Religion et politique avant l'Infâme ») est le plus étendu pour ce qui est de la période, en ce qu'il couvre les cinquante ans qui vont du fragment de *Amulius et Numitor* à toute l'année 1759. Ce sont les années durant lesquelles Voltaire n'emploie jamais le terme *Infâme* pour désigner précisément son adversaire théorique et qui cependant permettent de tirer d'intéressantes conclusions. En effet, d'un côté Voltaire introduit déjà avec l'*Épître à Uranie* (1722) une distinction entre un Dieu/père et un Dieu/tyran : le premier existant réellement, indéfectiblement juste, récompensant le bien, vengeant le mal, père commun de tous les hommes ; le second, créature et projection des hommes intolérants, profondément injuste, indifférent aux actions des hommes, sensible exclusivement à un culte vide et superstitieux, source enfin de discordes violentes et sans remèdes entre fidèles et infidèles. De l'autre, Voltaire continue, dans le cours des années, à brosser le portrait de souverains très différents les uns des autres avec le *Mahomet* (1741), *De Cromwell* (1747), le *Panegyrique de Louis XV* (1748), le *Panegyrique de saint Louis* (1749) et *Le Siècle de Louis XIV* (1752). Il est important de noter que la distinction fondamentale établie par Voltaire entre les bons et les mauvais souverains consiste en substance dans le fait qu'ils suivent – c'est selon – le modèle du Dieu/père (comme c'est le cas de saint Louis) ou du Dieu/tyran (comme dans le cas de Cromwell ou de Mahomet) de telle sorte que la politique du souverain se reflète dans l'attitude, tantôt unificatrice et pacifique, tantôt source de divisions et persécutrice, du Dieu dont il se fait l'image.

De cet examen, j'ai volontairement exclu l'*Essai sur les mœurs* auquel je consacre le second chapitre (« Histoire universelle de l'ingérence ») : bien qu'en effet, la première rédaction remonte aux années 1740, l'*Essai* est une œuvre qui comporte différentes strates, avec divers ajouts décisifs en 1761, en 1769, en 1775 – sans compter l'édition posthume de Kehl. Dans ce cas, j'ai préféré rechercher à l'intérieur de l'*Essai* toutes les occasions où Voltaire note une friction entre pouvoir politique et pouvoir religieux, prenant à chaque fois position. J'ai considéré en outre comme fondamental le passage du chapitre 13 de l'*Essai* (ajouté en 1761) où se trouvent directement mises en correspondance l'onction de Saül par Samuel et celle des empereurs par les papes : passage qui permet clairement d'établir une identité entre la théocratie judaïque (et ses rapports complexes avec la monarchie israélite) et l'ingérence papale et ses vicissitudes dans la politique européenne. Le choix de placer, en prémisses – et prémisses consistantes – à l'*Essai*, *La Philosophie de l'histoire* m'a semblé ultérieurement décisif. Celle-ci couvre les millénaires qui précèdent Charlemagne et a son barycentre dans le personnage de Moïse, considéré cependant exclusivement dans son œuvre politique. *La Philosophie de l'histoire* détache de fait les actions de Moïse de toute aide surnaturelle et par conséquent prive totalement la théocratie judaïque de son souffle divin.

Ce n'est pas un hasard si l'ajout du chapitre 13 de l'*Essai* remonte à l'année 1761, année décisive dans la production de Voltaire qui ouvre le troisième chapitre (« Théocratie, ingérence, intolérance »). L'affaire Malagrida et l'affaire Calas se rejoindront ensuite dans une vaste production (le *Sermon du rabbin Akib* en 1761, l'*Extrait des sentiments de Jean Meslier* en 1762, le *Sermon des cinquante* déjà cité, le *Catéchisme de l'honnête homme* en 1763) dont Voltaire systématisera les contenus et les tons dans le *Traité sur la tolérance* (1763). Le noyau théorique de cette œuvre est que seule une profonde connaissance exégétique des atrocités et des absurdités contenues dans la Bible et accomplies au nom du Dieu / tyran des hébreux peut permettre le dépassement d'une intolérance pluriséculaire. Cette proposition est confirmée par la publication du *Saül* (1762) qui vise à démontrer, à l'aide des références exégétiques précises présentes en note, les effets surprenants (mais aussi comiques) d'une analyse rationnelle de l'Ancien Testament.

Le quatrième chapitre (« La Bible alphabétique ») offre une relecture du *Dictionnaire philosophique* (1764) et des ajouts successifs qui ont lieu jusqu'à la version définitive des *Questions* en 1774 de manière à y rechercher un commentaire qui part de l'article « Genèse » (1765, édition Varberg) et parcourt de nouveau le contenu de la Bible jusqu'à l'Apocalypse. Il apparaît de manière éclatante que c'est sur les fondements de la théocratie et de l'ingérence (c'est-à-dire, sur les trois moments du pacte entre Dieu et l'homme : l'alliance entre Dieu et Adam, l'élection de Moïse et l'incarnation du Christ) que se

porte en priorité l'attention dans le *Dictionnaire philosophique*. Ces trois moments successifs constituent les fondements de la critique biblique multiforme du *Dictionnaire* mais aussi la perspective dans laquelle doivent être lues les nombreuses critiques tant envers le pouvoir temporel de l'Église catholique (qui se présente comme une reconfiguration de la théocratie judaïque) qu'envers les questions politiques plus générales posées dans des articles tels que les « Juifs » (1756 et 1771), « Patrie » (1771) et précisément « Théocratie ». Dans ces articles, Voltaire esquisse les traits idéaux d'un État ne connaissant absolument aucune ingérence ecclésiastique, souhaitant en même temps un souverain qui se réclame fermement d'un Dieu unique, tout puissant et bon, réglant sa propre politique sur ses préceptes.

446

Le cinquième chapitre (« Le laboratoire de la vérité ») est, quant à lui, consacré aux œuvres variées composées durant les dix ans qui séparent la première de la dernière édition du *Dictionnaire philosophique* et des *Questions sur l'Encyclopédie*. Toutes ces œuvres, diverses tant par leur dimension que par leur tonalité, visent à anéantir définitivement l'Infâme dont Voltaire propose une nouvelle incarnation. Il déplace en effet son attention du judaïsme au catholicisme, considérant d'une certaine manière comme close la condamnation de la théocratie judaïque et au même moment comme menaçante la persistance de l'ingérence ecclésiastique. Le pape peut, de fait, exercer sa propre ingérence puisqu'il a un intérêt politique direct dans la défense de ses richesses temporelles. Du milieu des années 1760 (*Pot pourri*, 1764 ; *Idées républicaines*, 1765) à la fin de la décennie (*L'Examen important de milord Bolingbroke* et *Le Dîner du comte de Boulainvilliers*, 1767 ; *l'Épître aux Romains*, les *Droits des hommes*, la *Profession de foi des théistes*, 1768 ; les *Lettres d'Amabed*, le *Cri des Nations*, le *Discours de l'empereur Julien*, 1769) et au début des années 1770 (*Les Lois de Minos* et *Le Tocsin des rois*, 1771), presque toutes les œuvres de Voltaire prennent position pour un pouvoir religieux purement spirituel, esquissant les traits d'une religion définitivement purifiée, le déïsme, qui de fait rend inopérantes les racines politiques de la théocratie et leur substitue le culte d'un dieu bon et juste.

La contre-preuve est constituée par les trois dernières grandes œuvres de Voltaire (*Un chrétien contre six juifs*, 1776 ; *La Bible enfin expliquée* et *l'Histoire de l'établissement du christianisme*, 1777), auxquelles est consacré le sixième chapitre (« Polémique, exégèse, historiographie »). Celles-ci parcourent de nouveau le développement de sa pensée au cours des quinze années précédentes. *Un chrétien contre six juifs* constitue la prise de conscience définitive que les nombreux exemples de cruauté dans l'Ancien Testament ont de fait justifié la persécution de nature religieuse (persécution surtout catholique) au fil des siècles. *La Bible enfin expliquée* est la dernière tentative exégétique de Voltaire qui, quelle que soit la faillite du projet, constitue la

base pour démontrer que la critique historique radicale du christianisme, qui culmine dans le souhait déiste sur lequel se clôt l'*Histoire de l'établissement du christianisme*, doit se fonder sur une lecture critique attentive de la Bible.

En conclusion, le but de ma thèse est de démontrer l'existence de preuves textuelles qui confirment l'identité substantielle entre théocratie judaïque et ingérence papale, en montrant par conséquent que l'exégèse biblique de Voltaire n'est pas un exercice trouvant seulement sa finalité en lui-même mais se trouve mise au service d'une proposition politique qui équilibre les rapports entre religion et gouvernement, tant au regard de la situation contingente du dix-huitième siècle que de principes généraux universellement valables. Ma démarche tend donc à montrer comment Voltaire, bien qu'il parle peu de la théocratie judaïque en elle-même, considère de fait les épisodes spécifiques de l'histoire biblique, les grandes figures historiques qui ont réuni en elles le pouvoir politique et religieux, l'ingérence ecclésiastique dans ses manifestations générales durant les siècles de l'histoire française et européenne comme autant de cercles concentriques qui font se rejoindre l'exégèse biblique rationnelle et le total soutien à la monarchie régnante (précisément séparés dans ses premiers écrits) dans une unique et générale campagne contre les funestes conséquences de la théocratie éternelle dans laquelle Voltaire retrouve – qu'il s'agisse de Samuel qui tue Agag ou de la nuit de la Saint-Barthélemy – la plus sanglante et fréquente incarnation de l'Infâme.

*Antonio Gurrado*

James Hanrahan, *Voltaire and the Parlements* (sous la direction de John Renwick, University of Edinburgh).

Dans cette thèse, il s'agit d'étudier la pensée voltairienne à partir de ses relations avec les cours de justice de l'Ancien Régime. Une telle approche soulève des questions d'une importance capitale pour les études voltairiennes qui font s'entremêler les thèmes de la justice, de la politique et de l'historiographie. Les rapports que Voltaire entretient avec les parlements n'ont jamais été abordés de façon systématique ou complète, et cette question est d'autant plus importante que les parlements de France figurent très souvent à l'arrière-plan des études voltairiennes. L'esquisse de ces relations, telle qu'elle ressort des travaux critiques antérieurs, serait la suivante : le philosophe de Ferney et les parlements de France sont des ennemis acharnés ; dans leur rôle de censeurs, les parlementaires, conservateurs et obscurantistes, visent les écrits hétérodoxes de Voltaire ; en tant que juges, leurs décisions sont répréhensibles pour l'auteur du *Traité sur la tolérance* ; au niveau du gouvernement, leurs empiètements sur l'autorité royale sous la forme du refus d'enregistrer la législation sont aberrants, pour ne pas dire séditieux, aux yeux

d'un défenseur du pouvoir absolu de Louis XV. En bref, Voltaire déteste « la douane de la pensée », les « bœufs-tigres », soi-disant « tuteurs du roi ». Cette thèse met pourtant en question cette conception en ramenant au premier plan l'examen des relations entre Voltaire et les magistrats, et en repensant ces relations à partir d'une lecture attentive des œuvres et de la correspondance qui n'admet pas *a priori* l'existence d'une opposition entre Voltaire et les parlements.

Cette opposition manichéenne en recoupe une autre qui, elle, sous-tend la grande majorité des interprétations de l'histoire institutionnelle de l'Ancien Régime, surtout dans l'historiographie française. Ces interprétations (celles, par exemple, de M. Antoine, de P. Gaxotte, de M. Marion et de L. Laugier) opposent une monarchie, ouverte à la réforme, et des parlementaires qui l'empêcheraient par égoïsme et par conservatisme. Une telle position tend en effet à privilégier la théorie de l'absolutisme monarchique aux dépens de la pratique de la politique gouvernementale pour laquelle le compromis entre le roi et les représentants de son pouvoir était l'essentiel. À l'instar des histoires parlementaires les plus récentes (celles de J. Rogister, de J. Swann et de P. Campbell), cette thèse suggère ainsi que la théorie de l'absolutisme n'est pas toujours utile pour comprendre la politique de l'Ancien Régime.

448

En mettant au premier plan l'histoire parlementaire et son développement tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, on évite encore un autre écueil dans l'interprétation des relations entre ces institutions et Voltaire : la tendance, parmi certains commentateurs, à considérer comme permanente la position du philosophe à l'égard des cours de justice qui est la sienne à partir de la fin des années 1760, période pendant laquelle cette position était très critique envers les magistrats qui avaient statué sur les cas de Calas, Sirven et La Barre. Cette thèse aborde donc la question dans une perspective chronologique, ce qui permet d'envisager avec plus de nuance l'attitude de Voltaire en soulignant son évolution.

Avant de présenter brièvement les éléments les plus significatifs de cette évolution, il faut encore noter que les sources dans lesquelles nous avons puisé soulèvent certaines difficultés d'interprétation. Sans doute, la correspondance de Voltaire publiée par la Fondation Voltaire est-elle une source très riche. Pourtant, tout comme le diable qui peut citer les Écritures à son avantage, il est aisé de tout démontrer en s'appuyant sur des extraits de ses lettres, en raison notamment de l'étendue des sujets abordés et de la multiplication des paradoxes qui s'y trouvent. On apprend en lisant cette correspondance que tous les points de vue exprimés n'ont pas la même valeur pour l'historien qui cherche la « vérité » et qu'il faut se montrer très sensible au contexte des énoncés ainsi qu'aux enjeux de la rhétorique épistolaire.

Cette thèse se divise en trois parties : la première traite de la période qui précède l'affaire Calas. Il est important d'examiner les relations de Voltaire et des magistrats avant cet événement charnière qui devait changer son opinion sur les administrateurs de la justice criminelle en France. Dans un premier chapitre nous montrons qu'au tout début de sa carrière, Voltaire, lui-même issu du milieu parlementaire parisien, partageait l'esprit gallican des magistrats. La satire des magistrats qui figure un peu plus tard dans certains de ses écrits s'explique surtout par le recours à un personnage type de la comédie contemporaine : ainsi, Voltaire ridiculise le magistrat enflé de vain orgueil, non pour critiquer les juges mais pour faire rire les spectateurs. Une analyse du rôle du parlement de Paris dans la censure suggère aussi que, beaucoup plus que celle des magistrats eux-mêmes, c'étaient les censures royale et papale qui visaient l'auteur de *La Henriade*. Dans le deuxième chapitre, on note que Voltaire montre peu d'intérêt pour les conflits naissant entre la monarchie et les parlements – les crises politiques iront en grandissant tout au long du siècle –, à moins qu'il ne soit personnellement concerné. L'attitude de Voltaire devant toutes les autorités, judiciaires et religieuses, est marquée par une légèreté qui s'approche souvent de l'indifférence. Ce ton léger persiste jusqu'à l'attentat de Damiens sur le roi, événement lourd de conséquences pour les philosophes des Lumières. Enfin Voltaire prend conscience que la querelle religieuse autour de la bulle *Unigenitus* – bulle à laquelle les parlementaires jansénisants s'opposaient farouchement – était plus dangereuse qu'il ne l'avait pensé. Par ailleurs, Voltaire commence à se méfier de l'opposition des parlements aux initiatives fiscales de la monarchie, une opposition qui lui semble déloyale lors de la guerre de Sept Ans (1756-1763). Au niveau local, cependant, on constate que Voltaire, seigneur de Ferney, s'insinue dans les bonnes grâces des magistrats provinciaux.

Dans la deuxième partie, nous traitons, au chapitre 3, des célèbres causes judiciaires des années 1760 dans lesquelles Voltaire s'est impliqué. L'étude des affaires de Calas, Sirven et La Barre est un champ bien balisé dans les études voltairiennes : notre analyse se limite donc à l'effet de ces affaires sur l'attitude de Voltaire envers les magistrats. On remarque ainsi l'évolution de la pensée voltairienne à travers cette décennie : progression qui n'aboutit pas à une pure et simple haine des juges, mais qui se développe de telle sorte que la justice en vient à occuper le centre de sa pensée jusqu'à la fin de ses jours. Le chapitre suivant propose une analyse approfondie de *Histoire du parlement de Paris* (1769). Certes, le nombre limité de commentateurs qui se sont intéressés à cet ouvrage avaient raison de voir un lien entre les affaires judiciaires des années 1760 et la parution d'une histoire du principal parlement en 1769, mais pourquoi ont-ils conclu que cette histoire a été écrite de façon objective ? Notre étude, fondée sur un examen des sources

utilisées par l'historien, démontre au contraire que son ouvrage est caractérisé en profondeur par son orientation anti-parlementaire. De plus, tandis que l'on ne peut nier que les prétentions du parlement de Paris sont la cible de l'analyse politico-historique que conduit Voltaire, les chapitres qui traitent de l'histoire contemporaine du Parlement – dans lesquels l'historien expose les querelles religieuses et les crises politiques qui en découlent – montrent une certaine ambiguïté dans son attitude envers les autorités, parlementaires et monarchiques : les échecs de la politique de Louis XV ne sont pas passés sous silence. Cette dernière constatation contribue à elle seule à mettre en question la dichotomie, évoquée plus haut, qui oppose Voltaire et les parlements en se fondant sur le soutien qu'il apporte à la monarchie.

450

Cette constatation fournit également le point de départ de la troisième partie, qui porte sur la politique de Voltaire vers la fin de sa vie. On cite souvent *Le Siècle de Louis XIV* et le *Précis du siècle de Louis XV* afin de montrer l'attachement de Voltaire à la monarchie absolue des rois Bourbon. Toutefois, si on compare la présentation de l'histoire contemporaine dans le *Précis* – une histoire officielle écrite par l'ancien historiographe du roi – à celle, portant sur la même période, que propose l'*Histoire du parlement de Paris*, qui paraît sans nom d'auteur, on mesure l'étendue de la complexité, voire des contradictions de la pensée politique de l'auteur. Il faut donc se demander quelle histoire représente le mieux la pensée de Voltaire : le *Précis du siècle de Louis XV*, car officiel et écrit par un grand historiographe ? L'*Histoire du parlement de Paris*, parce que polémique et sans fard ? Étant donné que les chapitres du *Précis du siècle de Louis XV* sont élaborés au début des années 1760 et ceux de l'*Histoire du parlement de Paris* à la fin de cette décennie-là, y a-t-il une évolution dans l'attitude de Voltaire envers les autorités monarchiques lors de cette époque charnière ? Impossible de le dire avec certitude, mais les questions soulevées par le chapitre 5 nous conduisent à approfondir cette analyse dans un sixième et dernier chapitre qui porte sur la réforme parlementaire du chancelier Maupeou. Le soutien apporté par Voltaire au chancelier, sous la forme de huit pamphlets écrits en 1771, fournit la preuve, selon certains commentateurs, de sa préférence pour l'absolutisme comme système politique. L'analyse des prises de position que suscite cette réforme – à la fois politique et judiciaire – permet d'aborder les questions de la justice et de la politique dans la pensée voltairienne. Il apparaît alors qu'il est loin d'être suffisant d'expliquer l'adhésion de Voltaire à la réforme du chancelier en mettant en avant les principes de sa philosophie politique – « *constitutional absolutism* » ou « absolutisme éclairé ». Une telle interprétation conduit à réduire la pensée d'un philosophe pragmatique à une philosophie politique figée, et à considérer comme passager et ponctuel l'intérêt qu'il manifeste, par exemple, pour le sort des serfs de Saint-Claude

ou la réhabilitation de Thomas Arthur Lally et Gaillard d'Étallonde. Au contraire, nous montrons que sa préoccupation pour la justice constituait un soubassement fondamental de sa pensée à cette époque-là, et que sa politique de soutien au chancelier était, en fait, circonstancielle et limitée à ce qu'il pouvait en retirer. Cette conclusion particulière en amène une seconde, plus générale, relative à la pensée de Voltaire concernant la justice pendant cette période : on ne peut séparer le souci de justice, toujours présent, de la manière dont cette justice sera réalisée.

Cette analyse des relations entre Voltaire et les parlements permet donc de conclure que, loin de l'image figée qui a longtemps prévalu dans la critique, l'attitude de Voltaire envers les parlements est en évolution continue et ne saurait se réduire à une opposition systématique. En mettant en question cette opposition, on ouvre l'analyse de la politique voltairienne à d'autres approches fructueuses. On remarque enfin que pendant la période la plus active de sa vie, politique et justice sont tellement enchevêtrées que l'on ne peut parler de l'une sans se pencher également sur l'autre.

*James Hanrahan*

Laurence Macé, *Voltaire en Italie (1734-1815). Lecture et censure au siècle des Lumières* (sous la direction de Sylvain Menant, Université Paris-Sorbonne).

Dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Voltaire, même reclus à Ferney, parvint à créer l'illusion qu'il pouvait résumer et incarner à lui seul la totalité de la scène littéraire française, étendant la diffusion de ses textes bien au-delà des frontières de l'hexagone. Comment la perception d'un auteur et d'une œuvre s'articule-t-elle aux contraintes propres à l'espace culturel étranger dans lequel advient leur réception ? Qu'en est-il lorsqu'il s'agit d'un « monument » comme Voltaire et que l'espace de la très catholique Italie du *Settecento* dans lequel cette réception s'inscrit est aujourd'hui perçu comme idéologiquement hostile, au mieux culturellement hétérogène, à la nature du projet voltairien ?

À l'exception d'un remarquable article de l'historien italien Salvatore Rotta paru en 1970 mais passé inaperçu, les travaux qui ont précédé le nôtre – le *Voltaire et l'Italie* (1898) d'Eugène Bouvy notamment – avaient en commun de s'inscrire dans le registre de l'évidence. La première de ces évidences concernait l'auteur lui-même qui y apparaissait dans son éternité monumentale, privé de toute historicité. En outre, l'étude de la « fortune » rencontrée par les textes de Voltaire en Italie avait souvent été subordonnée à la question historiographiquement centrale de l'« influence » du modèle français sur l'évolution politique et intellectuelle de la péninsule. Voltaire avait été désigné *a priori* comme le représentant des Lumières françaises

depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle au moins, la question de la réception italienne de ses textes devenant ainsi tributaire d'enjeux historiographiques la dépassant largement.

Notre postulat de départ a été double. D'une part, nous nous sommes efforcée de dégager la figure de Voltaire, surinvestie idéologiquement, des débats historiographiques dont elle a été prisonnière de part et d'autre des Alpes depuis le *Risorgimento*. D'autre part, en prenant le parti d'une approche chronologique décidée à ne pas faire de choix parmi tous les genres pratiqués par Voltaire, nous nous sommes attachée à restituer l'œuvre et la figure de Voltaire dans leur globalité et leur historicité en montrant que cette œuvre et cette figure ne préexistaient pas à la réception des textes et des idées mais qu'elles émergeaient et se construisaient progressivement dans le cadre spatio-temporel de cette réception.

452

S'inspirant des travaux théoriques menés depuis plus de trente ans autour de la réception, des transferts culturels ou de la naturalisation des textes littéraires, notre démarche se distingue radicalement de celle d'Eugène Bouvy en ce qu'elle ne s'intéresse au rapport entre Voltaire et l'Italie que lorsque celui-ci éclaire ponctuellement tel ou tel phénomène de réception. De même, elle refuse de poser la question de la réception en termes d'influence et évite autant que faire se peut les témoignages des hommes de lettres italiens qui, comme le montre le cas de Vittorio Alfieri, relèvent d'enjeux extrêmement complexes. Ceux-ci ne sont ainsi interrogés dans ce travail que dans la mesure où ils éclairent, d'un point de vue esthétique ou idéologique, la réception des textes auprès d'un public plus « moyen ». Le constat de l'inadéquation initiale entre le message voltairien et l'horizon d'attente du premier public italien de Voltaire puis l'analyse de la difficile « fusion des horizons » par laquelle les Italiens s'approprièrent, positivement ou en la rejetant, tout ou partie de l'œuvre voltairienne, nous permettent en revanche d'éclairer à nouveaux frais la compréhension des traductions, des représentations, des adaptations et plus généralement des lectures et des censures dont Voltaire fit l'objet en Italie du début des années 1730 aux premières années du XIX<sup>e</sup> siècle.

Délibérément pluridisciplinaire, l'approche que nous avons adoptée accorde une place centrale aux différentes formes de censure et aux modalités d'appropriation des textes. Elle nous conduit à présenter la réception non plus comme un phénomène passif relevant d'une pure et simple adhésion mais comme la construction évolutive et concrète d'une œuvre et d'un auteur. La réception voltairienne montre que lecture et censure demeurent deux activités aux frontières encore particulièrement poreuses dans l'Italie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Saisir Voltaire dans son historicité en faisant abstraction du « monument » Voltaire pour interroger la manière dont son œuvre et son personnage, qui

ne préexistent pas à sa réception italienne, se sont progressivement constitués impliquait de suivre une trame chronologique.

La première partie de ce travail, intitulée « Voltaire dans la République des Lettres », s'attache à la première réception italienne de Voltaire, du début des années 1730 à la fin des années 1740. Ce premier moment a été peu ou prou ignoré des chercheurs qui nous ont précédée, en raison du nombre relativement limité des témoignages disponibles mais plus encore sans doute de leur incompatibilité avec le triomphe du « roi Voltaire » qui s'affirme dans la seconde moitié du siècle. Dans cette partie, nous nous sommes employée à décrire les conditions matérielles, esthétiques et intellectuelles qui président à la première rencontre des textes de Voltaire et des lecteurs de la péninsule. C'est essentiellement comme un « moderne » que les Italiens perçoivent initialement l'écrivain français, quel que soit leur positionnement dans la célèbre querelle qui connaît alors en Italie ses derniers développements. Dans le contexte des tensions idéologiques très fortes qui parcourent le champ littéraire italien, se manifestant sur les plans esthétique et philosophique notamment, Voltaire apparaît alors largement compatible avec les options des *cattolici illuminati*, encore partisans, à cette date, d'un rapport pacifié à la modernité.

Un premier chapitre, qui fait office de prologue, interroge les conditions matérielles qui présidèrent à la première réception voltairienne en la replaçant dans le succès plus général rencontré par le livre français en Italie au début des années 1730. Le deuxième chapitre s'intéresse au contexte esthétique de cette première réception en étudiant les commentaires extrêmement critiques que suscitèrent, dès la fin des années 1720 et au tout début des années 1730, les *Lettere sur l'Edipe* et *l'Essay on the epic poetry*. Un troisième chapitre se penche sur l'admiration largement partagée du public italien pour le poète tragique et l'auteur de *La Henriade*. Il étudie la géographie de ce succès, les formes (traductions, représentations...) par lesquelles il se manifeste et en interroge les causes. Un dernier chapitre (chap. 4) examine le sort réservé aux textes philosophiques – les *Lettres anglaises*, les textes newtoniens mais aussi *l'Histoire de Charles XII* – et étudie les enjeux des controverses qu'ils soulevèrent. Celles-ci cristallisent les paradoxes de ce premier moment de la réception italienne de Voltaire et éclairent les causes de la rupture très nette qui intervient dans cette réception à l'extrême fin des années 1740.

La seconde partie de la thèse, intitulée « Voltaire au tribunal de l'Index et du Saint-Office », se propose d'enquêter sur le tournant des années 1750 en s'attachant aux censures dont les textes de Voltaire firent l'objet de la part de Rome à partir de 1751. À cette date, Voltaire perd un grand nombre des soutiens qui avaient été les siens jusqu'alors. Le postulat qui guide ce second moment de notre travail consiste à interroger les censures rédigées à partir

de 1748 par les experts italiens des congrégations de l'Index et du Saint-Office comme autant de lectures – quelque particulières qu'elles soient – des textes, de l'œuvre et, pour finir, de la figure même de Voltaire dont l'autorité hétérodoxe concurrence de plus en plus ouvertement l'autorité séculaire de l'Église catholique romaine auprès d'un public qui s'élargit, avec le soutien actif de certains gouvernements laïcs italiens parfois.

454

Compte tenu du caractère inédit des documents de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi sur lesquels nous fondons notre analyse, il nous est apparu indispensable de définir dans un premier chapitre (chap. 5) le cadre de ces singulières « lectures » que présentent les *vota*, ces rapports rédigés par les censeurs au moment de l'examen des textes. Nous nous sommes ainsi attachée à définir brièvement le contexte institutionnel dans lequel s'inscrivent ces documents et à retracer le profil et le parcours des hommes – Italiens dans leur très grande majorité – qui furent appelés à juger les textes de Voltaire. Dans un deuxième chapitre (chap. 6), nous examinons comment, à la faveur de la réforme de la censure romaine contemporaine des premières censures voltairiennes, consultants et qualificateurs mettent en œuvre des méthodes et des instruments qui les conduisent à interroger d'un point de vue doctrinal mais aussi philologique et stylistique parfois le texte voltairien et ses effets. Pour les hommes de Rome comme pour les autres lecteurs de la péninsule qui n'ont que difficilement accès aux textes du philosophe, passer du texte à l'œuvre n'est pas chose aisée. Aussi nous sommes-nous penchée dans un troisième chapitre (chap. 7) sur le lent processus qui, dans ses hésitations et ses errements, conduit les hommes de Rome à constituer en tant que telle une œuvre aux contours longtemps flous. Sur les soixante années qui séparent le premier examen – inabouti – de *La Henriade* (1748) de la censure posthume des *Romans et contes* (1808), l'image que les censeurs forment de Voltaire évolue. Au-delà de l'œuvre, le quatrième chapitre (chap. 8) interroge l'émergence dans les censures d'une figure auctoriale dont la nouveauté et la hardiesse mettent en échec la réforme de la censure tentée à la moitié du siècle. Au terme de cette analyse, on pose enfin, dans un dernier chapitre qui sert de transition (chap. 9), la difficile question de l'efficacité réelle des condamnations répétées de l'Index et du Saint-Office sur la réception italienne des textes de Voltaire, au moment même où lecteurs et États s'engagent dans un processus de laïcisation de moins en moins soucieux des injonctions de Rome.

Partant de ce constat, la troisième et dernière partie de ce travail, intitulée « Voltaire sous le "gouvernement des opinions" », s'emploie à déplacer l'analyse sur un plan plus politique en interrogeant, à partir du cas toscan, la réception volontariste dont certains textes de Voltaire firent l'objet en Italie dans la seconde moitié du siècle. Inspirée des travaux consacrés à la formation

de l'opinion publique d'un côté et aux pratiques de lecture de l'autre, cette troisième partie se propose notamment d'examiner le rôle que jouèrent les textes de Voltaire dans le contexte paradigmatique de la Toscane des années 1760-1790.

Un premier chapitre (chap. 10), généralement consacré à la réception des textes de Voltaire dans la Toscane des Lorraine, est l'occasion de revenir sur la question controversée mais centrale du lien entre Lumières françaises et « réformes ». Il examine notamment les nombreuses impressions sous fausse adresse dont des textes voltairiens firent l'objet à partir du moment où les censures romaines se multiplièrent. Plus exclusivement centré sur la problématique des pratiques de lecture, un deuxième chapitre (chap. 11) approfondit cette approche en s'attachant à montrer, à travers le témoignage des *Efemeridi* du fonctionnaire Giuseppe Pelli Bencivenni, l'adhésion spontanée que suscitèrent certains textes de Voltaire mais aussi les réserves nouvelles qu'ils éveillèrent. Le troisième chapitre (chap. 12), moins exclusivement centré sur la Toscane, s'intéresse au public féminin dont les lectures voltairiennes préoccupent autant les autorités ecclésiastiques que la censure laïque. À travers le paradigme des lectures féminines, c'est la difficile question du « public moyen » que nous abordons. À partir de l'analyse d'un corpus de livrets conservé à Livourne, le dernier chapitre (chap. 13), qui fait office d'épilogue, étudie le phénomène des adaptations pour l'opéra des tragédies voltairiennes qui explose au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle, bien avant la célèbre *Semiramide* (1823) de Rossini.

Dans le sillage de ce dernier chapitre qui permet de réexaminer, pour le début du XIX<sup>e</sup> siècle, certaines des problématiques esquissées pour les années 1730-1740, la conclusion s'interroge sur la pertinence de la césure révolutionnaire pour la réception italienne de Voltaire. Elle s'attache à montrer comment Voltaire, qui avait été initialement perçu comme moderne, acheva de devenir un « classique », la fonction normative de ses œuvres l'emportant sur leur fonction politique, à la différence de ce qui advint pour d'autres auteurs des Lumières françaises après 1789. Dans un second volume, quatre appendices font le point sur la correspondance italienne de Voltaire (Annexe II), présentent une bibliographie des éditions et traductions italiennes de Voltaire de 1734 à 1815 (Annexe III), un inventaire provisoire des représentations italiennes du théâtre voltairien (Annexe IV) et une édition des documents inédits concernant Voltaire conservés dans les fonds de l'Index et/ou du Saint-Office (Annexe V).

Laurence Macé

